



La lettre mensuelle

mars 2006

du comité **ATTAC-54**

Les prochains rendez-vous

Réunion- débat :

↓ # **Lundi 3 avril** à 20h30
« Une nouvelle prison doit se construire à Nancy. Surpopulation carcérale, conditions de détention indignes, privatisation des prisons... »

Avec 3 membres de l'Observatoire International des Prisons.

à la salle des fêtes de Tomblaine
boulevard Henri-Barbusse
(entrée sur la gauche du bâtiment)

Réunions mensuelles :

- débat sur l'actualité
- point sur les groupes de travail
- organisation des actions

↓ **Mardi 28 mars** à 20h30

↓ **Mardi 25 avril** à 20h30

à la salle des fêtes de Tomblaine

Forum de l'eau :

↓ # **6, 7 et 8 avril**
Programme détaillé en
page 3

Les jeudis-ciné d'Attac

Un film documentaire sur les souffrances liées au travail, suivi d'un débat :

**Ils ne mouraient pas tous,
mais tous étaient frappés**
de S.Bruneau et M.A. Roudil

jeudi 30 mars à 20h15
au Caméo Commanderie

Non au CPE.....

La suppression du chômage et de la précarité est possible !

Il existe des marges de manœuvre pour créer de l'emploi, loin du discours fataliste sur l'adaptation au nouvel ordre mondial et sur le déclin de la France et plus généralement de l'Europe.

C'est pour produire des biens et services utiles aux besoins individuels et collectifs de la population que l'emploi se crée. D'immenses besoins existent dans la société. Des millions d'emplois peuvent donc être créés pour y répondre. Mais les entreprises privées n'embauchent pas en fonction de la nature du contrat de travail mais en fonction des commandes qu'elles ont ou de leurs perspectives. Et le niveau et la nature de ces commandes dépendent du pouvoir d'achat de la population. D'où la nécessité de politiques budgétaire, monétaire, de lutte contre le libre-échange et de redistribution des revenus qui tournent radicalement le dos au carcan néolibéral imposé par l'Europe des banquiers.

Par exemple, au niveau européen le budget doit être élargi afin de financer des activités utiles à l'échelle de l'Union, créatrice de millions d'emplois (développement des transports ferroviaires, énergies renouvelables...). Une mise en œuvre européenne de la taxe Tobin pourrait alimenter ce budget.

La réduction du temps de travail est aussi un moyen de premier plan pour la création d'emplois, sans perte de salaires ni intensification de travail, et avec embauche proportionnelle. On peut financer cette réduction de temps de travail en redistribuant les gains de productivité, c'est-à-dire les richesses qui sont accaparées actuellement par les actionnaires. Le minimum serait que

l'énorme transfert des salaires vers les actionnaires (160 milliards d'euros) retourne aux salariés.

La réduction du temps de travail donne l'occasion de repenser les finalités du travail.

Le contenu de la croissance mérite d'être également discuté.

Dans un pays riche comme le nôtre, il ne faut pas nier que dans les secteurs qui alimentent la concurrence comme la publicité, le marketing ou qui nourrissent la dégradation de l'environnement comme l'industrie automobile, des emplois devront être transformés ou supprimés.

Sur le plan écologique, cela signifie que la croissance des activités humaines, doit s'accompagner d'une réduction de son impact sur l'environnement, tant au niveau des ressources fossiles que de la qualité de l'air, de l'eau et des sols.

La demande croissante des services collectifs peut être un formidable réservoir d'emplois.

De nouvelles conquêtes s'ouvrent au service public, par exemple un service public de la petite enfance, à l'échelle nationale. C'est par l'accroissement du poids des services publics que l'on peut contribuer à diminuer le poids des marchés financiers.

Il n'y a donc aucune fatalité au chômage de masse et à la précarisation. Dans ce bras de fer contre la tyrannie des marchés, tout est question de mobilisation sociale et de volonté politique.

La lutte contre la loi sur l'égalité des chances dans la rue, les quartiers, les universités, les entreprises, est une formidable occasion de couvrir les sirènes néolibérales.

Un vote nécessaire

Dans le prochain *Lignes d'Attac*, vous recevrez le projet de modification des statuts de l'association. Celui-ci ne comporte aucun enjeu politique susceptible de diviser les adhérents. Le projet proposé apportera des changements significatifs susceptibles d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'association. Il permettra à Attac de consolider sa situation financière, de renforcer le poids des adhérents et des comités locaux et d'assouplir les règles permettant de modifier les statuts. Alors, votez nombreux !

Les paradis fiscaux : la finance sans loi

Les paradis fiscaux sont nés pratiquement avec l'impôt.

Déjà dans la Grèce antique, les petites îles voisines d'Athènes deviennent des refuges en vue d'éviter l'impôt de 2 % perçu par la cité sur les importations et les exportations.

En France, c'est après la deuxième guerre mondiale que l'utilisation des paradis fiscaux par les sociétés se développent dans un but d'évasion fiscale mais également pour servir d'abri à des capitaux destinés à être investis ou rapatriés.

Des usines de retraitement de la finance noire

Situés le plus souvent près de grands pôles d'activités, les paradis fiscaux canalisent les flux financiers de l'économie illicite : argent du crime, de la corruption de la fraude fiscale et du terrorisme.

Après retraitement, ces sommes colossales « travaillent » en toute légalité dans les circuits financiers internationaux. Les paradis fiscaux attirent donc tous ceux qui refusent la solidarité par l'impôt, laissant à leurs concitoyens le soin d'en acquitter la charge ; leurs différentes fonctions sont :

- fraude et évasion fiscale
- corruption et criminalité
- privatisation des conflits
- pavillons de complaisance
- blanchiment des capitaux

On distingue le **prélavage** (entrée dans les paradis fiscaux), le **lavage** (circulation entre différents paradis fiscaux) et le **recyclage** (l'intégration par des places financières « fréquentables » comme la Suisse ou le Luxembourg).

Le blanchiment se fait aussi dans l'autre sens par le passage « au noir » de recettes et bénéfices destinés à alimenter les circuits de la corruption et autres trafics illégaux (ELF).

Le mauvais exemple du transport maritime

Imagine t-on une société informatique à Paris, ou industrielle en Lorraine, dont le directeur et le sous-directeur seraient français, travaillant selon les conventions collectives françaises (horaires, salaires, congés) tandis que le reste du personnel des Indiens, des Afghans, des Bulgares, exerceraient selon le droit de travail indien, afghan ou bulgare ?

Ce fonctionnement , pourtant, vient d'être légalisé pour les navires dans une relative indifférence. A tort :

« C'est une directive Bolkestein à l'échelle mondiale, avec le recours aux pavillons de complaisance, aux paradis fiscaux, aux marchands d'hommes : la libéralisation a 30 années d'avance sur les océans »

cf. Philippe MUHLSTEIN, du Conseil Scientifique d'Attac.

Ce premier exemple d'un marché du travail mondialisé où la main d'œuvre s'achète et se vend sans autre loi que celle de l'offre et de la demande, ce modèle asocial donc, venu du large, touche déjà nos rivages.

Les Chantiers de l'Atlantique, d'abord. Par un courrier en date du 25 octobre 2001, la société Alstom recommandait à ses « co-réalisateurs » de recourir à un « montage exotique » :

« Comme vous le savez, notre politique de réduction des coûts nous pousse en permanence à trouver des axes de progrès. Un de ces axes se nomme « **montage exotique** », c'est à dire apport de main d'œuvre en provenance de pays à faible coût . Nous avons identifié quelques pays : Maroc, Ukraine, Portugal, Emirats Arabes, etc. qui ont une possibilité de fournir une main d'œuvre qualifiée » .

« C'est mécanique, au 1er stade, on utilise des espaces hors la loi, on laisse s'instaurer des pratiques, le marchandage, la défiscalisation...

Deuxièmement, ces pratiques suffisamment généralisées, deviennent une norme économique qu'on ne peut éviter eu égard à la concurrence.

Et, dans un troisième temps, on introduit ces normes dans la législation nationale, ce qui permettra ensuite de les étendre à d'autres secteurs.»

François LILLE, économiste au CNAM

Face à cette gangrène, comment ont réagi les états occidentaux et les organisations internationales où ils siègent ? En laissant faire, à l'instar de la commission européenne.

Lorsque les gouvernements réglementent, d'ailleurs, c'est pour... déréglementer ! car d'urgence il faut

« s'adapter ».

Autant dire s'aligner par le bas avec des clauses sociales minimales et une fiscalité presque nulle.

Le président de la Compagnie Maritime d'Affrètement , T. Vieljeux, 1er armateur français et 5^{ème} mondial, avec des bénéficiaires qui ont quadruplé en 2003 et doublé en 2004, nous rassure :

« Ce qui compte, c'est que les capitaux et le centre de décision demeurent français ».

Et les centres de décision ne se sont en effet pas déplacés. Les flottes appartiennent toujours au même pays, au nôtre mais à des armateurs privés désormais. Pas de flibustiers des mers à chercher ici. Pas même des « états voyous », juste des patrons bien sous tous rapports qui gagnent à tous les coups. Arguant de la concurrence, et menaçant de délocaliser toujours plus, ils ont obtenu le beurre des travailleurs, et l'argent du beurre des contribuables, cumulant salaires au plancher, dégrèvement des charges, aides à la construction etc...

C'est la voie ouverte par la Directive Bolkestein

La situation qu'on voit dans le transport maritime montre la voie ouverte par la Directive Bolkestein dans le secteur des services. En effet, il y a fort à parier que la situation dans les services sera la même que dans le secteur maritime qui, en 30 ans s'est retrouvé avec des conditions de travail d'avant la seconde guerre mondiale. Nos Etats, s'accommodent de la situation, évasion fiscale, impunité financière, immunité judiciaire .

S'opposant à un système judiciaire européen digne de ce nom les Etats au sein de l'Europe jouent à fond le dumping fiscal. Dans cette logique, il ne restait qu'un verrou à faire sauter : les droits sociaux.

La directive Bolkestein s'en est chargée.



LOGO
ATTAC
54



FORUM DE L'EAU

6, 7 et 8 avril 2006

Le sommet mondial de Mexico sur la préservation des ressources et la solidarité internationale pour le droit à l'eau a pour thème cette année : « des actions locales pour un défi mondial ».

Le droit à l'eau et à l'assainissement est, en effet, un enjeu majeur pour tous les habitants de la planète. Or, « **de bien commun, l'eau est devenue marchandise** au profit de conglomérats qui veulent rentabiliser leurs investissements colossaux. La France a une responsabilité particulière puisque notre pays abrite les deux premières entreprises mondiales du marché » (Marc LAIME – Le dossier de l'eau. Pénurie, Pollution, Corruption).

L'appropriation et le contrôle de ce bien commun de l'humanité constituent **un enjeu économique, écologique, social et politique majeur** pour les décennies à venir. L'approvisionnement et l'accès à l'eau, sa qualité, sa tarification sont déterminants à la fois pour l'alimentation humaine, la production agricole et industrielle, la protection de l'environnement et de la santé publique, l'égalité entre les citoyens et l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi l'association ATTAC-54 organise le **FORUM DE L'EAU**. Celui-ci abordera, au travers de conférences, tables rondes et témoignages, les conséquences de la délégation aux multinationales, l'intérêt d'une maîtrise de la gestion de l'eau par la collectivité et les moyens d'y parvenir.

ATTAC-54 invite tous les élus, les associations, les citoyens intéressés par ces questions à venir partager leurs témoignages et expériences ou tout simplement à s'informer.

Conférence-débat
**« L'EAU N'EST PAS
UNE MARCHANDISE »**
avec Marc LAIME,
**Journaliste et sociologue spécialiste de
la gestion de l'eau**
Vendredi 7 avril 20H30
**Salle polyvalente de Neuves-Maisons
(Rue Pasteur)**



FORUM DE L'EAU PROGRAMME



- Jeudi 6 avril à 20h30 : **Projection-Débat**, cinéma le Caméo – Nancy
« **Les biens communs** », de Carole POLIQUIN, grand prix 2003 du festival du film sur l'environnement.
- Vendredi 7 avril 20h30 : **Conférence-débat**
« **l'eau n'est pas une marchandise** »
par Marc LAIME, journaliste et sociologue, spécialiste de la gestion de l'eau
Salle polyvalente de Neuves-Maisons
- Samedi 8 avril :
Espace Jean Jaurès, TOMBLAINE

9h : **café d'accueil**

9h30 : **Bilan des expériences de retour en régie en France**, par JL TOULY, Président de l'association Française pour le Contrat Mondial de l'eau (ACME), co-auteur de *L'eau des multinationales. Les vérités inavouables*, Responsable « eau » à France Liberté.

L'expérience de Neufchâteau, par Jacques DRAPIER, Maire
L'expérience de Castres, par Noël LEGARE, animateur du comité des usagers de l'eau de la ville de Castres.

Débat avec la salle.

- 12h : **Possibilité de restauration et buvette sur place.**

14h : **Table ronde « La maîtrise de la gestion de l'eau par les collectivités » : enjeux, difficultés et moyens** » avec Jean Luc TOULY, Marc LAIME, Claude GRIVEL, Président de la Communauté de Communes Moselle-et-Madon, Pascal CABLEY, directeur de la Régie autonome des eaux de Neufchâteau, Daniel BEGUIN Vice-Président du Conseil Régional délégué à l'environnement, Olivier JACQUIN, conseiller général délégué à l'Environnement.

Débat avec la salle

17h : **Pot de clôture**

ATTAC 54 - 19 rue Emile BERTIN - 54000 NANCY

Rép-enreg.: 03 83 35 95 01 - E-mail: attac54@attac.org - Site: attac54.org